



L'HABEAS CORPUS, C'EST QUOI?

Un outil judiciaire et efficace, le recours en habeas corpus permet de déterminer si l'arrestation ou la détention est **arbitraire** ou/et **illégal**e pour garantir la liberté et contrôler le respect du droit à la vie et du droit à l'intégrité de la personne.

LA CONSTITUTION RECONNAÎT LE DROIT À CE RECOURS.



QUELS SONT LES TYPES DE RECOURS EN HABEAS CORPUS?

INDIVIDUEL

Recours pour **toute personne victime d'arrestation ou de détention abusive**, quelle que soit l'infraction qui lui est reprochée.

PRÉVENTIF

Recours visant à annuler ou rendre inopérante la mesure qui menacerait **la liberté d'une personne**.

CORRECTIF

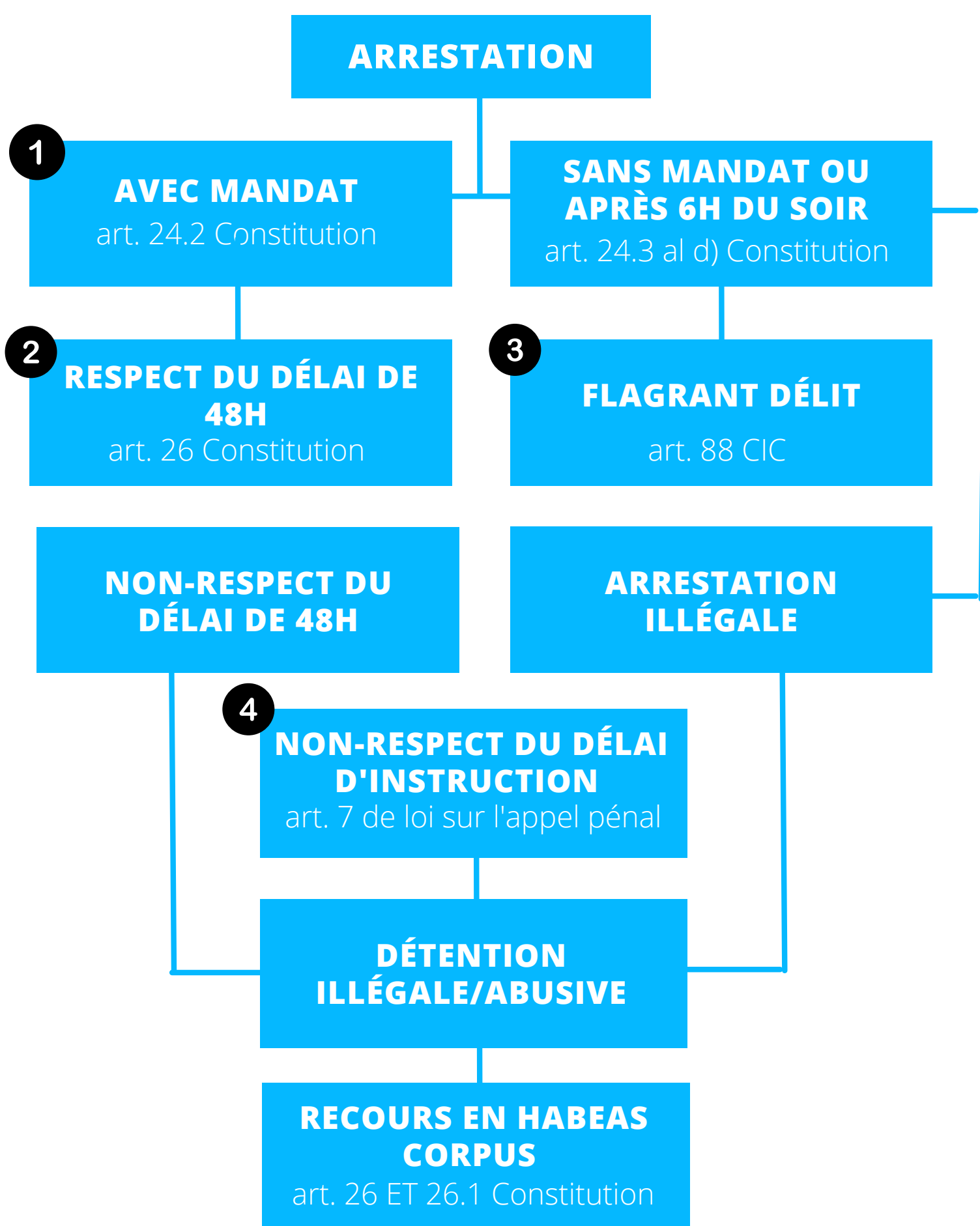
Recours simple, rapides et exempts de tout formalisme afin de faire **cesser la violation des droits des personnes incarcérées** subissant des mauvaises conditions de détention.

COLLECTIF

Recours pour un **nombre de détenu-e-s** se trouvant en détention abusive.

À QUEL MOMENT PEUT-ON INTENTER UN RECOURS EN HABEAS CORPUS?

Toute personne victime d'une **arrestation** ou de **détention arbitraire** peut saisir le ou la juge compétent-e pour trancher sur la **légalité** de son **arrestation** ou de sa **détention**.



- 1 Mandat d'arrestation émis **par un juge d'instruction**.
- 2 Une personne arrêtée doit avoir comparu devant un juge **moins de 48h après son arrestation**.
- 3 L'arrestation **ne peut avoir lieu sans mandat** et **après 6h du soir**, à l'exception des cas où la personne est prise à commettre l'infraction en flagrant délit.
- 4 Un juge d'instruction saisi d'un dossier **a deux mois** pour mener son **instruction** et **un mois** pour rendre son **ordonnance**.

LE RECOURS EN HABEAS CORPUS REPRÉSENTE UNE GARANTIE ESSENTIELLE POUR LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Pour en apprendre plus sur l'habeas corpus:

https://www.asfcanada.ca/site/assets/files/7636/guidepratique_recours_en_habeas_corpus-v1_1.pdf